

Projets au Congo-Brazzaville

Synthèses analytiques

Julien MAZAUD et Aïssata TIMBELY
sous la direction de Natalia ZUGRAVU-SOILITA
10/06/2016



CEMOTEV
Centre d'études sur la
mondialisation, les conflits,
les territoires et les vulnérabilités



Le présent document présente une synthèse analytique des opérations de microprojets au Congo Brazzaville qui ont fait l'objet d'un cofinancement par le Groupement d'Intérêt Public Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID). Il remplace le document préparatoire à la mission de terrain initialement prévu suite à l'annulation de cette mission liée à l'instabilité actuelle du pays. Il remplace donc l'évaluation telle qu'elle avait été pensée initialement tout en ayant réadapté l'exercice pour satisfaire au mieux les besoins d'YCID.

SOMMAIRE

INTRODUCTION : Rappel de l'exercice.....	p. 3
Première Partie : éléments de contexte général et méthodologie employée.....	p. 5
1. Eléments de contexte général.....	p. 5
1.1. Présentation du Congo-Brazzaville.....	p. 5
1.2. Besoins et enjeux du pays.....	p. 6
2. Des données difficiles à obtenir : le cas du handicap.....	p. 7
3. Méthodologie employée pour l'évaluation.....	p. 9
Deuxième partie : Synthèse du projet porté par la Mission Internationale DIMPA.....	p.13
1. Rappel succinct du microprojet.....	p. 13
2. Cadre logique reconstitué.....	p. 14
3. Analyse du projet.....	p. 16
Troisième partie : Synthèse du projet CAFPAMA porté par l'association SADEMA.....	p.19
1. Rappel succinct du microprojet.....	p. 19
2. Cadre logique reconstitué.....	p. 21
3. Analyse du projet.....	p. 23
Quatrième partie : Conclusions, enseignements et préconisations	p. 26
1. Projet DIMPA Ouésso.....	p. 26
2. PROJET CAFPAMA (SADEMA)	p. 27
3. Autres points.....	p. 29
TABLE DES ANNEXES.....	p. 30

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (AECT), les coopérations entre collectivités françaises et étrangères pour mener à bien des projets de développement connaissent une forte croissance, en particulier depuis la définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement par l'ONU en 2000 (devenus les Objectifs de Développement en 2015). Dans ce contexte, le département des Yvelines a créé un Groupement d'Intérêt Public (GIP) nommé Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID) en 2015. Ce GIP, intégré au Conseil Départemental des Yvelines, assiste des projets d'aide au développement dans le cadre de **contrats** sous forme de **conventions de partenariats entre autorités locales partenaires en France et à l'étranger**. Ces démarches d'aide au développement ainsi contractualisées s'intègrent dans la logique de **coopération décentralisée** (selon la définition du Ministère des Affaires Etrangères).

Ce GIP a comme objectifs d'appliquer la politique du département en matière de coopération internationale, à savoir la **politique « Yvelines, partenaire du développement »**, dont les orientations pour la période 2011-2015 par exemple portaient davantage d'attention au **renforcement des capacités des acteurs du développement local**, qu'il s'agisse des collectivités étrangères partenaires du Département ou bien d'acteurs yvelinois (en général des associations) bénéficiant de subventions. Sa politique s'axe actuellement autour de trois pôles : La **coopération décentralisée**, Le **soutien aux acteurs yvelinois**, et **l'animation du territoire**.

Le présent rapport répond à une commande d'évaluation formulée par YCID en décembre 2015. Les deux évaluations demandées sont celles de deux opérations de microprojets de développement ayant été menés en République du Congo (Congo-Brazzaville) et ayant bénéficié en 2014 d'une subvention de la part d'YCID. Les projets avaient pour volonté d'être aboutis et fonctionnels dès la rentrée 2015. L'évaluation commandée est donc une évaluation de projets de coopérations décentralisées ex-post qui poursuit trois objectifs principaux :

- ➔ Rendre compte au Département des Yvelines de l'utilisation de la subvention attribuée, en vérifiant la cohérence des actions avec la demande de subvention initiale (grâce à un **contrôle de bonne réalisation**) et avec les principes des projets de coopération internationale des Yvelines (**qualité de mise en œuvre de la charte Yvelinoise¹**).
- ➔ Offrir aux deux associations un bilan le plus objectif possible des actions qu'ils ont mené en leur offrant une analyse extérieure (**analyse cohérence-pertinence-efficacité-efficience**).

¹ La Charte Yvelinoise pour les projets de Coopération internationale offre un cadre de réflexion et de structuration de projet aux acteurs de la solidarité internationale des Yvelines. Elle est présente sous forme de questionnaire à remplir par les porteurs de projets dans les dossiers de demande de subvention. Cette charte se présente sous 12 principes à respecter (cf. annexe 5)

- Offrir un accompagnement ponctuel aux associations en leur faisant part de **recommandations** visant à leur bénéficier pour la **pérennité** de leurs projets.

Cependant, du fait de l'annulation de la mission de terrain qui devait servir afin de vérifier les critères d'évaluation, ce rapport ne peut pas faire office d'évaluation en tant que tel, la collecte d'informations auprès des acteurs locaux et les observations directes ne pouvant être effectuées. Le présent document remplace donc le rapport d'évaluation commandé dans le cadre de la convention n°2015-CEMOTEV portant sur des microprojets d'aide au développement au Congo-Brazzaville.

L'exercice initialement prévu a été réadapté et ses objectifs ont donc été modifiés courant avril. Ce rapport reprend donc en partie les éléments du document préparatoire à la mission de terrain et ses objectifs sont plutôt d'ordres analytiques et méthodologiques dans une optique de partage d'expérience plutôt que d'expertise.

Ce document comprend **le cadre logique** reconstitué pour chacun des projets, **les questions évaluatives** et les **critères d'évaluation**, mais ne pourra en aucun cas prétendre établir une évaluation ex-post aboutie de ces projets, les données n'ayant pas pu être vérifiées directement de façon complète et impartiale. C'est également pour cette raison que les recommandations ne pourront pas être formulées en tant que tel. Des **idées ouvertes de perspectives et de préconisations** seront néanmoins formulées (QUATRIEME PARTIE, dans les synthèses générales des projets).

Ce document s'articule en quatre grandes parties : une première aura pour utilité de présenter la méthodologie employée pour mener à bien ces synthèses. Les évaluateurs ont jugé pertinent d'intégrer à cette partie des éléments de contexte généraux sur la situation du Congo-Brazzaville et les besoins relatifs à l'aide au développement pour les populations cibles de bénéficiaires des microprojets, à savoir les populations d'enfants et de jeunes sourds-muets ou souffrants de retards mentaux. Une deuxième partie reprendra les éléments obtenus grâce à l'application de cette méthodologie pour analyser le microprojet d'installation d'ateliers de menuiserie à Ouesso, porté par la Mission Internationale DIMPA-IESRM (Institut des Enfants Sourds ou Retardés Mentaux). La troisième partie s'intéressera au projet CAFPAMA porté par l'association SADEMA (Solidarité Aménagement Développements Evolutifs de Mouyondzi et Alentours). Enfin, dans une quatrième partie, une synthèse analytique globale des deux projets reprendra les éléments importants vus précédemment et ouvrira la porte à des préconisations, remarques ouvertes et suggestions visant à accompagner les associations dans la pérennité, tant technique que financière, de leurs projets à partir des difficultés rencontrées.

PREMIERE PARTIE : éléments de contexte généraux et méthodologie employée.

Cette partie du rapport établira un descriptif de la situation générale du Congo afin de dresser les besoins globaux nécessaires à un développement social au Congo. L'utilité de la démarche est justifiée afin de mettre en perspective, dans le contexte national, les opérations de microprojet évaluées. Ces différents éléments de contexte seront autant d'arguments qui pourront justifier les actions d'aide au développement. La méthodologie générale employée et expliquée par la suite a été commune aux deux projets. En effet, leur similarité n'a pas nécessité d'utiliser deux méthodologies générales distinctes, les principes d'intervention sont globalement les mêmes, de même que les populations cibles de bénéficiaires.

1. Eléments de contexte général.

1.1. Présentation du Congo-Brazzaville.

La République du Congo, aussi appelée Congo-Brazzaville afin de la différencier de sa voisine, la République Démocratique du Congo, est un Etat d'Afrique centrale. Sa superficie est de 342 000 km², soit l'équivalent d'un peu plus de la moitié du territoire français. Le pays s'étend sur 1300 km du Nord au Sud et a acquis son indépendance vis-à-vis de la France en 1960. De par son histoire coloniale (colonie française de 1880 à 1960), le pays entretient toujours des rapports bilatéraux privilégiés avec la France, qui est un de ses partenaires économiques majoritaires, et cette histoire explique également pourquoi il y a beaucoup d'opérations de coopération décentralisée en faveur du Congo de la part de la France (avec tous les débats éthiques et moraux que cela peut entraîner).

Organisation du territoire : Bien que des interprétations différentes ressortent dans la littérature, l'organisation administrative du territoire se répartit en 10 régions, elles-mêmes subdivisées en districts. Six communes urbaines complètent cette organisation : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouesso, Nkayi et Mossendjo. La loi congolaise fixe depuis 2003 la division administrative du pays en 12 départements subdivisés eux même en districts ou bien en arrondissements (pour Pointe-Noire et Brazzaville, qui ont le statut de Commune urbaine et de Département). Les communes sont l'échelon de base de l'organisation territoriale. (Loi 3-2003 du 17 janvier 2003, fixant l'organisation administrative territoriale (du Congo-Brazzaville)).

Compétences de ces divisions administratives : Le Congo connaît depuis 2003 un processus de décentralisation accompagné d'un processus de déconcentration. Les volontés politiques vont dans ce sens-là, et promeuvent un pouvoir plus important délégué aux départements et aux communes, les deux échelons de la décentralisation. Des arrêtés et des lois accompagnent ces processus et ceux-ci font l'objet de suivis-évaluations réguliers, notamment avec le concours du PCPA Congo (Programme Concerté Pluri-Acteurs), qui a été

mis en place en 2004. Ce PCPA est un outil de concertation permanente entre Organisations, Pouvoirs Publics et Société Civile. Son objectif est d'orienter et d'accompagner les politiques publiques de développement et de lutte contre les exclusions sociales en faisant participer les différents acteurs des concertations. Le PCPA diffuse également tous les trimestres une courte revue d'informations et d'échanges du PCPA.

A l'heure actuelle, les compétences déléguées aux collectivités locales ne sont pas clairement définies, le pays en étant encore à la phase d'élaboration du cadre juridique. Il reste encore à définir clairement les besoins locaux afin d'apporter une réponse qui soit la plus pertinente possible grâce à cette politique publique (Publication PCPA, 2015). La question de la décentralisation est donc centrale aujourd'hui dans ce pays.

Economie du pays : Le Congo connaît, comme la plupart de ses voisins en développement, un taux de croissance important, lié notamment à l'activité d'exportation pétrolière. En 2006, 70% du PIB provient des hydrocarbures (Rapport de l'OCDE, 2008). Ce taux de croissance tend néanmoins à diminuer au fil des ans à cause de la crise (8.8% en 2010, 3.4% en 2011, 3.8% en 2012, 3.3% en 2013). Malgré un taux de croissance important, on peut douter de la représentativité de ces données. Le PIB par habitant est de 4.720 USD (proche des chiffres du Maroc ou de l'Indonésie pour donner une idée comparative), le RNB par habitant quant à lui est de 2 660 USD (données de la Banque Mondiale pour l'année 2013). Ces données classent ce pays dans les revenus de la tranche moyenne inférieure (ou « moyen pauvre »). Le PIB est de 14.2 milliards USD (2013, Banque Mondiale).

L'activité d'exportation pétrolière a cependant handicapé le pays durant un certain temps. La littérature parle de la « malédiction du pétrole » : nations où l'or noir n'a rapporté comme dividendes à la population que corruption et guerre civile, facteurs d'instabilité économique liée à la corruption des gouvernements (Verschave, 2002²). Notons par ailleurs que cette « malédiction » des ressources s'explique par un manque d'institutions solides et donc une instabilité politique, terreau de la corruption.

Le pays fait partie des Initiatives des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) engagée par la Banque Mondiale et a donc connu un allègement de sa dette extérieure qui s'accompagne d'un droit de regard sur la rationalisation des dépenses publiques par les instances internationales.

1.2. Besoins et enjeux du pays.

Le Congo compte une population d'environ 4 500 000 habitants et sa croissance démographique est de 2.2% pour la période 2010-2015³ ce qui correspond à la moyenne

² VERSCHAVE François-Xavier, « Congo, pétrole, dette, guerre », in. *L'envers de la dette, Criminalité politique et économique au Congo-Brazza et en Angola* (VERSHAVE), éd. Agone, coll. Dossiers Noirs, pp.13-128, 2002.

³ United Nations Statistics Division, Social Indicators, Table 1.c « population growth and distribution », disponible en suivant le lien suivant : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/socind/default.htm>

pour la plupart des Etats d'Afrique (moyenne assez élevée par rapport à la moyenne mondiale qui est de 1.2% (2014, World Population Data Shift).

L'Indice de Développement Humain (IDH) du Congo est de 0.534 et le positionne au 140e rang mondial (donnée 2013, PNUD), situant donc le pays à la limite entre IDH bas et IDH moyen. Quelques indicateurs participent à la construction de cet IDH :

PIB par habitant : Le PIB (en PPA) est de 6 232 \$ par an/habitant (FMI, 2013), ce qui classe le pays au 120e rang mondial (à un niveau proche de la Bolivie ou du Nigéria). L'activité du Congo s'appuie en majorité sur l'activité pétrolière et les exportations de bois. De nombreuses entreprises françaises exploitent ces ressources et reversent en contrepartie de l'argent à l'Etat congolais. La pratique est légale dans le pays mais la question de la redistribution des richesses par l'Etat entraîne de nombreux débats et motive de nombreuses manifestations de la part des populations.

Espérance de vie à la naissance : Une moyenne de 52.80 ans en 2006 et de 59.2 ans en 2014 (INED) place le pays dans la moyenne des autres Etats africains sub-sahariens. Le niveau relativement bas de l'espérance de vie à la naissance sur cette partie du continent s'explique par la prévalence du VIH et le manque d'infrastructures de soins adaptées, ainsi que par une négligence de la vaccination à la naissance (exemple de la poliomyélite) et un accès encore limité aux médicaments. Cependant, la médecine et l'accès aux soins sont en progression dans le pays, ce qui explique la nette amélioration de l'espérance de vie à la naissance en 8 ans. Les conflits internes que connaît le pays influent également sur ces chiffres (exemple de la guerre du Pool durant la décennie 1990). Le taux de mortalité infantile reste encore cependant assez élevé : 61,3 ‰ en 2014 (INED, estimations).

Accès à l'éducation : le taux net de scolarisation à l'école primaire est de 92.6 % en 2012 (source : Unesco), l'alphabétisation est de 92 % pour les hommes et de 82% pour les femmes, marquant ainsi une inégalité structurelle maintenue encore aujourd'hui. Notons par ailleurs que la part de la population de moins de 15 ans dépasse les 40% en 2015 (statistiques mondiales). De très fortes disparités apparaissent cependant dans les différents départements, les villes sont beaucoup plus favorisées pour un accès à l'enseignement, les petits villages de campagne connaissent plus de difficultés.

2. Des données difficiles à obtenir : le cas du handicap.

Le cas de l'accompagnement des personnes handicapées d'une manière générale répond également à ce type de schéma : les grandes villes bénéficient des infrastructures nécessaires tandis que les campagnes sont livrées à elles-mêmes face aux handicaps des populations. Des forces sont cependant mobilisées pour traiter de cette problématique, la plus connue étant l'Union Nationale des Associations des Personnes Handicapées du Congo (U.N.HA.CO), association loi 1901 créée en 1987 et fédérant un grand nombre d'associations spécialisées sur certains types de handicaps ou bien sur une zone géographique spécifique.

L'UNHACO travaille en partenariat avec l'Etat et d'autres grandes institutions internationales comme l'OMS, le PNUD ou nombre d'autres fondations internationales. Cependant, bien que les actions de l'UNHACO ou de ses associations affiliées soient nombreuses, elles se concentrent surtout au sein des grandes villes du pays (Brazzaville, Pointe-Noire). La majorité des campagnes souffrent encore du manque d'infrastructures adaptées et les personnes souffrant de handicap restent donc à la charge de leur famille ou même dans certains cas se retrouvent abandonnées.

Peu de données existent cependant concernant les populations handicapées. Certaines informations tenteront d'être recueillies durant la mission de terrain auprès d'hôpitaux, d'écoles, etc. afin de pouvoir dresser un bilan (incomplet et seulement à un niveau local). Ce manque de données disponibles s'explique par le manque d'outils de recueil de données du pays. Bien qu'un organisme étatique ait été créé (l'INS : Institut National de la Statistique), un très grand nombre de travaux sont actuellement en cours d'élaboration. Une quinzaine d'études ont été publiées par l'organisme et bon nombre se basent sur une même source de données : celle de l'ECOM (Enquête Congolaise Auprès des Ménages, réalisée par le CNSEE en 2006). Par ailleurs, les populations handicapées ne sont pas mentionnées dans ces enquêtes. Ces éléments expliquent pourquoi les données quantitatives sont quasiment impossibles à trouver pour le moment sur les bases de données publiques congolaises.

Quelques chiffres existent cependant mais leur totale fiabilité reste à démontrer. Ils sont fournis par une présentation intitulée « situation des personnes handicapées au Congo » par George Biakabakana (directeur de la réadaptation) et Félix Bindika, chef du CRF Nkayi (*l'acronyme CRF n'est pas défini et aucune information n'est disponible quant à sa signification, il s'agit peut-être de la Croix-Rouge Française*). Cette communication insiste sur le côté « inquiétant » de la manière dont le Congo prend en charge la mise en place d'études fines sur la situation du handicap, données que les associations dont l'objet d'étude est le handicap jugent nécessaires pour mettre en place des politiques publiques efficaces. Tout type de handicap confondu (moteur, sensoriel, mental et lié à des maladies), ils dressent comme bilan que plus de 52 000 personnes, soit 1.4% de la population totale, souffre d'un handicap. Certaines régions comptent un nombre plus important de personnes handicapées, comme la Bouenza, le Lékoumou ou le Niari, imputables à la recrudescence de cas de poliomyélites sévissant dans ces régions, laissant certains malades paralysés.

Les enfants de moins de 15 ans représentent 15.3% des personnes handicapées (soit près de 8 000 individus) et le taux net de scolarisation dépasse à peine 50 %. Par grands types de handicap, le handicap moteur occupe une place prépondérante (37% des individus), les aveugles et malvoyants avoisinent les 13 % (7 400 individus) et les sourds-muets sont estimés à 16% (8 300 individus).

Notons cependant que ces chiffres sont potentiellement sous-estimés. En effet, le peu d'indications fournies autour de la collecte de ces données et du contexte dans lequel elles ont été présentées posent des questions quant à leur degré de fiabilité et de scientificité. Ils

nous servent cependant ici à illustrer un fait dont nombre de personnes témoignent : les populations souffrant de handicap au Congo sont beaucoup plus facilement exclues du monde du travail et ont un accès à l'éducation réduit du fait de leur handicap. Les infrastructures adaptées sont le plus souvent absentes, en particulier dans les campagnes. Les grandes agglomérations sont les lieux où l'on retrouve les infrastructures adaptées, mais la répartition inégale sur le territoire de ces villes ne les rend pas facile d'accès pour les habitants des campagnes.

Ces différents arguments motivent nombre d'associations ou d'autres acteurs à entreprendre des opérations d'aide au développement visant à favoriser l'éducation et l'insertion sociale de ces populations. Les projets à évaluer dans le cadre du stage concernent plus particulièrement des populations spécifiques d'enfants (de 6 à 12 ans) ou de jeunes (de 12 à 21 ans) sourds-muets.

3. Méthodologie employée pour l'évaluation

Les deux projets évalués comportent un nombre important de caractéristiques similaires. Ils sont en quelque sorte des projets parallèles dans leurs grandes lignes dont l'un est situé au sud du pays et l'autre au nord (cf. carte fournie en annexe). Sans négliger toutefois leurs spécificités propres (qui seront détaillées dans les deux parties suivantes du rapport), une telle ressemblance nous a permis d'envisager une méthodologie d'évaluation commune aux deux projets. C'est cette méthodologie qui est développée ici, avec un rappel des outils utilisés pour l'évaluation.

→ A. Le Cadre Logique :

Le cadre logique est un outil de conception et de conduite de projet dont l'origine remonte aux années 1960. L'utilisation de cet outil est préconisée par une grande majorité d'instances participant à la gestion de projets d'aide au développement (AFD, ONU, Collectivités Territoriales, etc.). L'idée fondamentale du cadre logique est qu'un projet se justifie par des biens et des services produits correspondants aux besoins des populations cibles (bénéficiaires), et non pas par les activités qu'il se propose d'effectuer.

Il permet donc entre autre de décomposer un projet par ses objectifs principaux, d'assigner des moyens propres à chacun de ces objectifs et de dresser le bilan des activités nécessaires à leur aboutissement. Il permet également, à terme, de servir de base d'analyse pour évaluer un projet, de sa conception à sa réalisation.

Dans ce rapport, le cadre logique se présente sous la forme d'un tableau assignant à des objectifs généraux des moyens, des indicateurs quantifiables objectivement vérifiables lors des suivis-évaluation, ainsi que les activités menées afin de permettre l'accomplissement des objectifs et les résultats attendus de ces derniers. La matrice de base du cadre a été reprise à partir du Cahier des Clauses du Marché.

Figure 1 : Matrice de base du Cadre Logique employée dans le rapport.

Finalité globale				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Activités	Moyens
Objectif général				
Objectif spécifique 1				
Objectif spécifique <i>n</i>				

La finalité globale, comme son nom l'indique, représente le but ultime du projet. Nous l'avons ici alignée à des Objectifs du Développement. Les objectifs généraux rappellent l'essence même du projet vis-à-vis de ses bénéficiaires, les objectifs spécifiques ciblent les différents aspects principaux du projet. La somme des objectifs spécifiques doit correspondre à l'aboutissement de l'objectif général ($\sum_{i=1}^n \text{Objectifs Spécifiques} = \text{Objectif Général}$). Notons par ailleurs que la définition des objectifs constitue la base du travail qui est le plus sujette à la subjectivité des évaluateurs dans le sens où il faut classer les objectifs spécifiques sans nomenclature prédéfinie. Les résultats sont les résultats attendus des objectifs (traduction factuelle de « pourquoi fait-on ça ? »). Les indicateurs sont des données empiriquement vérifiables et quantifiables. Les activités sont les actions entreprises par les associations afin d'atteindre les objectifs fixés. Enfin les moyens sont de deux types : financiers, donc quantifiables économiquement, auquel cas le coût de l'objectif sera indiqué, ou bien humains (non quantifiables économiquement). Dans la logique, la somme des moyens financiers doit correspondre au coût total du projet. ($\sum_{i=1}^n \text{moyens assignés aux objectifs spécifiques} = \text{moyens de l'objectif global}$). La lecture du cadre logique se fait de haut en bas et de gauche à droite, puis une relecture dans le sens inverse (de droite à gauche) permet de voir la cohérence du cadre dans son ensemble.

Pour les deux projets à évaluer, le cadre logique a été reconstruit par les évaluateurs à partir des objectifs fixés par les associations dans le dossier de demande de subvention, et ont été revus en concertation avec les membres des associations en France lors d'entretiens ayant eu lieu dans la semaine du 2 au 8 mai 2016. Construire le cadre logique à partir du dossier de demande de subventions initial permet à terme, à travers les indicateurs, d'observer les écarts entre ce qui avait été initialement prévu et ce qui a été fait, et donc de cibler les objectifs particuliers n'ayant pas pu être atteints totalement, base de réflexion pour comprendre les difficultés rencontrées et formuler des préconisations.

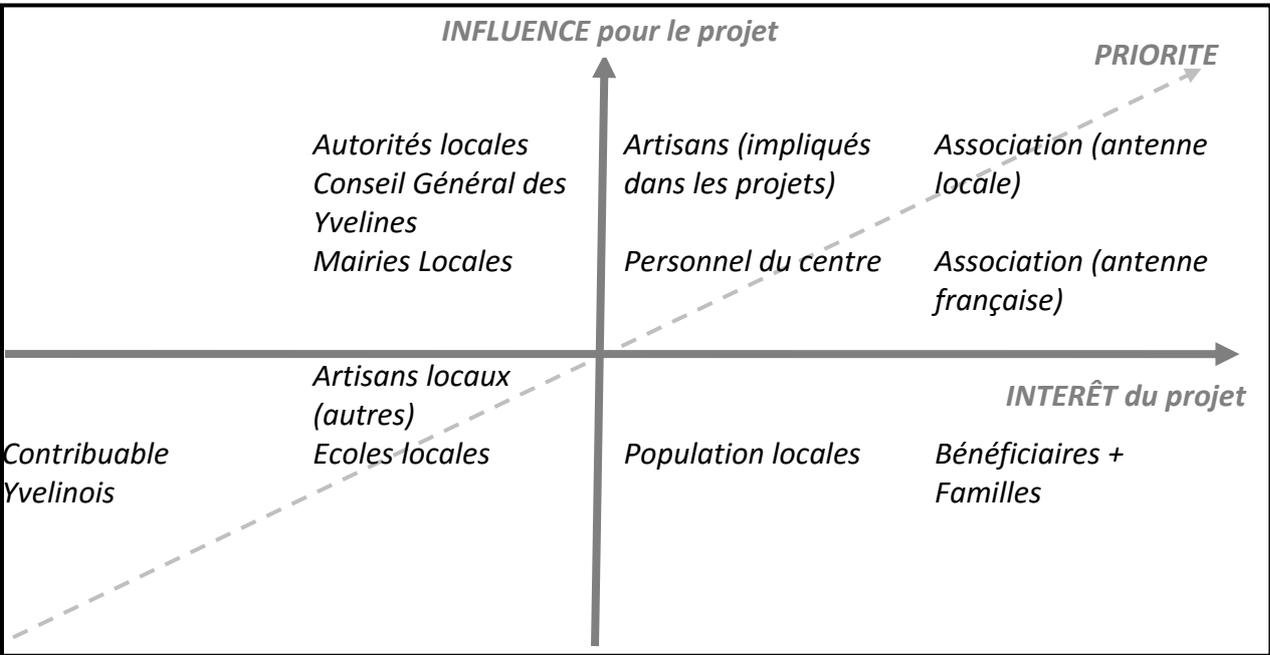
→ B. Les sources de données :

Les sources de données envisagées initialement pour mener l'évaluation étaient de trois types : les documents disponibles, les entretiens avec les différents acteurs participant ou concernés par les projets (dont nous avons dressé un recensement puis une typologie ci-dessous), et enfin les observations directes.

Les documents à notre disposition sont des documents officiels fournis par YCID (Dossiers de demande de subvention, conventions de partenariat), par les associations (remis lors des entretiens ou via mail, rapports finaux d'activités, photos, documents internes aux centres), et enfin les ressources en ligne (communications via les réseaux sociaux ou les blogs des associations). Ces documents ont permis de dresser le périmètre de l'évaluation, assignant le budget global des projets et en offrant des éléments de contexte local. L'évaluation présentée ici prend donc pour périmètre les budgets initiaux et les activités financées pour partie par les subventions versées par YCID. Elles traiteront du contexte d'intervention dans les grandes lignes mais ne les détailleront pas.

Les entretiens envisagés dans le cadre de la mission de terrain ont demandé une organisation spécifique. Il a d'abord fallu recenser tous les acteurs susceptibles de répondre à nos questions ou bien d'émettre un avis par rapport aux projets. Cette tâche accomplie, il a fallu définir le rôle joué par chacun des acteurs par rapport au projet. Cette définition a été une tâche ardue, certains acteurs ayant des rôles flous ou bien des doubles rôles vis-à-vis du projet. Nous avons dressé une typologie des acteurs en fonction de deux facteurs : l'intérêt du projet pour l'acteur, et l'influence de l'acteur pour la mise en place du projet. Cette démarche nous permet d'obtenir une grille d'analyse positionnant les différents acteurs vis-à-vis du projet, et donc en fonction de leur position, de dresser la liste des acteurs à rencontrer en priorité.

Figure 2 : Typologie des acteurs en fonction de leur intérêt et de leur influence pour le projet.



Cette analyse permet d'établir une priorisation dans les acteurs à rencontrer (flèche transversale présente sur la figure ci-dessus). Cette priorisation ainsi que la disponibilité des

acteurs permettent d'établir une liste de rendez-vous et de créer les questionnaires visant à obtenir des informations (utiles notamment pour l'analyse cohérence-pertinence-efficacité-efficience, méthode d'analyse présentée succinctement dans la sous-section suivante). Cette analyse nous a permis d'effectuer un ordre de rencontre en fonction des disponibilités des acteurs concernés sur place (cf. Chronogramme prévisionnel de la mission de terrain fourni en annexe).

Les observations directes n'ont pas pu être réalisées ici, cependant, les photos des projets fournies par les associations ont permis des observations indirectes.

→ C. Construction des questions évaluatives :

Les questionnaires diffusés aux acteurs associatifs lors des entretiens et remplis par leurs soins ont été pensés à partir des critères de cohérence, pertinence, efficacité, efficience ainsi que durabilité. Nous rappelons ici ces différents critères :

La **cohérence** désigne la bonne **adéquation entre les objectifs projetés initialement et les activités réalisées**. La **pertinence** désigne **l'adéquation entre les objectifs visés et l'environnement/contexte du projet**. L'**efficacité**, **l'adéquation entre les activités réalisées et les résultats obtenus**. L'**efficience** désigne l'adéquation entre les **résultats réalisés et les budgets réalisés**, enfin la **pérennité** (ou durabilité) pose la question de savoir si le projet sera **soutenable** financièrement et humainement. Les préconisations formulées dans ce rapport iront dans le sens de la durabilité. Les questionnaires complétés diffusés lors des entretiens début mai sont fournis en annexe, leur contenu a servi de support pour les synthèses.

→ D. Méthode d'analyse et traitement des données.

Les informations collectées au cours des entretiens ont été confrontées aux données écrites disponibles sur les documents fournis par chacune des associations (rapports finaux, demandes de subventions, etc. Le détail des documents disponibles pour chaque projet est fourni en annexe). La confrontation de ces informations et les échanges avec les acteurs ainsi que les compétences et les jugements des évaluateurs ont permis la création de ces synthèses.

→ E. Analyse financière.

L'analyse financière sera utile pour alimenter et justifier l'appréciation de l'efficience du projet et de la durabilité. Le point de départ de cette analyse sera la reprise des données financières avant la mise en place du projet (demande de subvention) confrontée à la réalité des chiffres des rapports finaux, s'ils existent. Les écarts constatés et leurs explications seront révélateurs de certaines difficultés rencontrées par les porteurs de projets.

DEUXIEME PARTIE : Synthèse du projet porté par la Mission Internationale DIMPA.

1. Rappel succinct du microprojet

Le projet à évaluer mené par la Mission Internationale DIMPA est un **projet d'insertion professionnelle de jeunes sourds-muets par la formation et l'accompagnement à l'installation d'ateliers de menuiserie**. L'opération se place dans la continuité d'un projet précédent, à savoir la mise en place d'un centre de scolarisation et d'apprentissage pour enfants sourds-muets ou souffrant de retards mentaux, déscolarisés ou non scolarisés (L'INSTITUT DIMPA IESRM – EPHPHATHA de OUESSO, ouvert en 2004). Il prend place dans la commune d'Ouessou dans le département de la Sangha, réputée pour sa production de bois et connue également pour être la « capitale congolaise du cacao ». La ville se situe à près de 900 km de Brazzaville, capitale politique du Congo, et son accès depuis la capitale se fait soit en avion (2h) soit en bus ou en voiture (10h).

Le microprojet a eu pour coût initial prévisionnel un budget de 21 923 € et a été subventionné en partie par le Conseil Général des Yvelines à hauteur de 7 289 €. Les opérations à mener lors du dépôt de la demande de subvention sont les suivantes :

- Acquérir le matériel pédagogique
- Former théoriquement les jeunes au bois et aux métiers de la menuiserie
- Former par un stage pratique les jeunes au bois et aux métiers de la menuiserie
- Accompagner les jeunes à l'installation de leurs ateliers de menuiserie

L'objectif final de ce microprojet est de **permettre aux jeunes sourds-muets de se responsabiliser, s'autonomiser et s'insérer professionnellement dans leur environnement**, les résultats attendus à terme sont que 10 jeunes sourds muets âgés de 17 à 23 ans soient formés et démarrent leur activité professionnelle de menuisier. Le projet a aussi pour vocation afin de se pérenniser de diversifier les champs de formation proposés aux jeunes, (comme la couture pour les jeunes filles sourdes muettes ou encore la mécanique), et propose un accompagnement technique à ces jeunes en leur offrant un kit de matériel de base pour la pratique du métier de menuisier, ainsi qu'une mise en relation avec les professionnels du bois de la commune.

Le projet porté par la M.I DIMPA constitue la première initiative de ce type pour les populations d'handicapés sourd muets et/ou souffrant de retards mentaux du Congo Brazzaville. Le centre EUPHAPHTA, ouvert en 2004 et créé par la M.I DIMPA et son partenaire associatif FAHCO Cœur Ouvert, est le seul centre d'accueil pour les jeunes sourds muets dans l'ensemble du pays. Le seul centre d'accueil officiel du pays est celui de Brazzaville (Institut des jeunes sourds de Brazzaville), qui souffre de son manque d'accessibilité à partir des campagnes éloignées de la ville ainsi que de son manque de places face à la forte demande des populations.

2. Construction du Cadre Logique du projet.

Finalité globale	Réduire les inégalités entre les personnes valides et les personnes handicapées			
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Activités	Moyens
Objectif général : Permettre aux jeunes sourds-muets de se responsabiliser, s'autonomiser et s'intégrer professionnellement dans leur environnement	10 jeunes sourds muets sont formés chaque année et démarrent leur activité professionnelle (menuiserie)	Nombre de jeunes inscrits et/ou ayant démarré leur activité	Mise en place d'un centre de formation en menuiserie et accompagnement des jeunes post-formations pour les intégrer dans la vie socioprofessionnelle	Financiers : 21 923€
1. Offrir les bonnes conditions d'enseignement pour les jeunes sourd-muet	<i>1.1. Acquérir un bâtiment adapté pour l'enseignement</i>	Nombre et taille des salles de formation disponibles	1.1.1. Aménagement d'un espace inutilisé du centre de formation (préexistant)	1450 €
	<i>1.2. Acquérir le matériel adapté pour les formations</i>	Nombre d'ateliers et matériel disponible	2.1.1. Achat de 10 kits d'outils de menuiserie et d'accessoires de menuiserie	13 868 €
2. Assurer l'insertion professionnelle des jeunes	<i>2.1. Valoriser la formation par un diplôme reconnu par l'Etat congolais</i>	Nombre de diplômes délivrés sur une année et de jeunes ayant suivi la formation	2.1.1. Négociations avec les institutions étatiques locales	Accords du Préfet, du Directeur départemental des affaires sociales et du Maire de Ouesso
	<i>2.2. Formation par des artisans locaux et des artisans de Brazzaville (menuisiers)</i>	Nombre de jeunes ayant effectué leur stage auprès des artisans	2.2.1. Formation par un stage pratique des jeunes au bois et aux métiers de la menuiserie	320 € (pour la première année)

3. Accompagnement des jeunes pour leur permettre de devenir autonomes	<i>4.1 Embauche des jeunes par les artisans menuisiers à la fin de leur formation</i>	Nombre de jeunes ayant réussi à s'insérer après leur formation	4.1.1. Accompagnement des jeunes à l'installation de leurs ateliers de menuiserie	Période d'essai de trois mois pour favoriser le lancement de l'activité des jeunes
--	---	--	---	--

(Version vérifiée et validée le 3 mai 2016 avec Monsieur le Président de la Mission Internationale DIMPA en France)

3. Analyse du microprojet

Choix de la population cible (bénéficiaires) :

La population de bénéficiaires visée par le projet est celle des **jeunes sourds-muets et/ou souffrants de retard mental de la commune d'Ouessou âgés de 17 à 23 ans**. Ce choix de population cible est influencé par trois facteurs, à savoir une expérience personnelle des porteurs de projets face à la méningite, maladie non vaccinée dans la région et qui laisse souvent des séquelles aux personnes touchées (surdité notamment). Le constat de la non-prise en charge de ces jeunes par les institutions locales, ainsi que la perception des personnes valides sur ces jeunes handicapés, ont poussé les porteurs de projet à agir pour ces jeunes. Afin de faciliter l'intégration sociale de ces jeunes, le projet mise sur une autonomisation et le développement des capacités des bénéficiaires, afin qu'ils puissent s'intégrer dans la vie active.

Justification de l'activité :

La **mise en place d'ateliers de menuiserie** dans le centre IDIE est justifiée par **plusieurs arguments**. Le **centre existe déjà** (depuis 2004), ce qui sous entend que le bâtiment est déjà disponible (l'association est d'ailleurs propriétaire du terrain de son projet) et donc le coût de réalisation est moindre que pour un projet sans terrain. La continuité du projet précédent permet de réduire les contraintes de faisabilité. Par ailleurs, le département de la Sangha est connu pour être **la première place agro forestière du Congo**, ce qui explique l'orientation du projet vers les métiers du bois plutôt qu'un autre secteur (des ouvertures vers la couture, le maraîchage sont cependant envisagées).

L'**apprentissage du métier** de menuisier par des personnes handicapées auditives ou cognitives **ne pose pas de problèmes particuliers**, ces populations sont tout à fait capables d'apprendre ce métier et de le pratiquer comme des personnes valides (dans ce projet, le métier de menuisier commence ici par la fabrication de petits objets du quotidien, boîtes, petites tables, bijoux, chaises).

La Mission Internationale DIMPA-IESRM affiche comme **volonté** de permettre une **autonomisation**, une **alphabétisation** et une **insertion professionnelle et sociale des jeunes déficients auditifs ou mentaux**. Ces volontés, couplées à la situation locale permettant l'aménagement d'ateliers au sein du bâtiment préexistant, expliquent les orientations en termes d'activités du projet vers l'installation d'ateliers de menuiserie.

Sources de financement du projet :

Organisme donateur	Montant - Part de financement	
DIMPA (France) autofinancement	4 634 €	21.14 %
Département des Yvelines	7 289 €	33.25 %
La Guilde (Agence des microprojets)	10 000 €	45.61 %
TOTAL	21 923 €	100 %

Photos du projet



Vue extérieure du centre DIMPA-IESRM-EPHPATHA à Ouesso (DIMPA)



Fabrication de petits objets en bois par les élèves (DIMPA)



Kits de menuiserie, couture, fanions et ballons (offerts par des partenaires locaux)
(DIMPA)



Préparation de la parcelle dédiée à la culture maraîchère (DIMPA)

TROISIEME PARTIE : Synthèse du projet porté par l'association SADEMA.

1. Rappel succinct du microprojet

L'association SADEMA (Solidarité Aménagement Développement Evolutif de Mouyondzi et Alentours au Congo Brazzaville), créée en 2008, œuvre pour des objectifs spécifiques en faveur du développement social dans la région de Mouyondzi. L'association a pour vocation de favoriser le développement économique et socioculturel de Mouyondzi et de ses alentours. Pour se faire, elle mise sur la création d'espaces de rencontre et notamment d'infrastructures d'enseignement. L'association s'organise en un réseau et fonctionne selon une organisation participative cherchant à faire parler tous les acteurs afin de définir les besoins manquants aux bénéficiaires directs de ses projets (population locale).

Le Projet à évaluer ici a pour nom « **Mise en place d'un Centre d'Accueil, de Formation Professionnelle par Apprentissage des Métiers Adaptés en faveur des enfants/jeunes sourds-muets à Mouyondzi** », et le **nombre initial⁴ de bénéficiaires directs est de 32 personnes (10 enfants et 10 jeunes sourds-muets, ainsi que 12 adultes formés en langue des signes)**. L'objectif du micro-projet est de réussir à scolariser et insérer les enfants et jeunes (de plus de 12 ans) sourds-muets dans la vie socioprofessionnelle et à leur apprendre des métiers répondant aux besoins locaux. Ce projet a été mené en partenariat avec la Mairie de Mouyondzi ; les antennes de Mouyondzi, de Pointe-Noire et de Brazzaville de SADEMA Congo ; DIMPA Congo (à Ouessou) ; ainsi que le Comité de suivi et de pilotage du projet (cf. tableau ci-dessous). Enfin, l'association internationale DIMPA Mission Internationale France a aussi été partenaire du Projet, en tant que partenaire international.

Membres du comité de pilotage du projet	<ul style="list-style-type: none">- Représentants de SADEMA Congo- Parents d'élèves- Comité du quartier- Autorités locales
---	---

Ce projet a fait l'objet d'une **subvention de la part du Conseil Général des Yvelines à hauteur de 7902 €** (soit 29,8 % du **coût total** prévisionnel du projet qui était de **26 504 €** cf. *Convention de Partenariat entre le Département des Yvelines et l'Association SADEMA*).

Ce projet a été pensé en **concertation** avec les populations locales et les familles dont sont issus les enfants et jeunes sourds-muets, face à l'exclusion de ceux-ci du fait du manque d'infrastructures adaptées, du manque de moyens humains et financiers, ainsi que de l'ignorance de la valeur de la personne handicapée. Ces éléments correspondent aux

⁴ Ce nombre correspond à celui proposé dans la demande de subvention de l'association.

problématiques des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier aux points 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) et 7 (Assurer un environnement durable).

Synthèse des actions à mener au moment du dépôt de la demande de subvention

<p>Mise en place d'un Centre d'Accueil, de Formation Professionnelle par Apprentissage des Métiers Adaptés en faveur des enfants/jeunes sourds-muets à Mouyondzi</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ <i>Réhabiliter un bâtiment, aménager deux salles de cours et une salle pour le personnel encadrant</i>➤ <i>Construire un puits d'eau potable et deux latrines (femmes et hommes)</i>➤ <i>Acquérir et équiper le bâtiment en mobiliers et matériels pédagogiques adaptés (tables, bancs, chaises, tableaux, retro et/ou vidéoprojecteurs, pictogrammes, supports, modem, ...)</i>➤ <i>Former les formateurs : 10 artisans et 2 éducateurs certifiés en langue des signes français</i>➤ <i>Former en langue des signes et scolariser les enfants sourds-muets de 6-12 ans.</i>➤ <i>Former en langue des signes, instruire et encadrer techniquement par apprentissage d'un métier, les jeunes sourds-muets de 12 ans et plus</i>➤ <i>Acquérir 15 kits métiers pour l'apprentissage et l'insertion professionnelle</i>➤ <i>Evaluer la formation et délivrer une attestation de passage au niveau supérieur (pour les scolaires) et un certificat d'aptitude professionnelle (pour les apprentis) par l'établissement</i>➤ <i>Gérer et coordonner les activités du centre</i>
---	---

2. Cadre Logique reconstitué.

Finalité globale	Réduire les inégalités entre les personnes valides et les personnes handicapées Moyens Financiers : 26 504 €			
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Activités	Moyens
Objectif général : Scolariser les enfants et insérer les jeunes sourds-muets dans la vie socioprofessionnelle par l'apprentissage de métiers répondant aux besoins locaux	10 enfants de 6-12 ans sont scolarisés 10 jeunes de 12 ans et plus sont formés à un métier	Nombre de jeunes insérés dans la vie socioprofessionnelle suite à cette formation chaque année	Mise en place d'un centre de scolarisation et de formation pour les enfants et jeunes sourds-muets de Mouyondzi et alentours.	26 504 €
1. Permettre aux enfants sourds-muets d'accéder à l'éducation primaire	1.1 Des enfants sourds-muets sont formés	Nombre de jeunes inscrits et/ou ayant suivi la formation : 16	1.1.1. Recensement des enfants sourds-muets de Mouyondzi et alentours (dans un rayon de 10 km)	Mobilisation des membres de l'association
			1.1.2. Réalisation d'une réunion publique d'information	Mobilisation des villageois
			1.1.3. Lancement du projet	Mobilisation des membres de l'association, des villageois et des autorités locales
2. Offrir les bonnes conditions d'enseignement pour les enfants sourd-muet	2.1. Acquérir un bâtiment adapté pour l'enseignement	Nombre de salles fonctionnelles : 4	2.1.1. Destruction puis reconstruction du bâtiment	5920 €
			2.1.2. Construction de deux latrines scolaires	560 €
			2.1.3. Construction d'un puits d'eau potable	---
	2.2. Acquérir le matériel pédagogique nécessaire	Nombre de kits de matériel pédagogique	2.2.1. Investissement dans des fournitures scolaires (mobilier scolaire et pédagogique)	9824 €

<i>3. Avoir le personnel adapté pour les formations</i>	<i>3.1. 12 formateurs sont formés en Langue des Signes Français</i>	Nombre d'adultes formés	3.1.1. 2 éducateurs spécialisés sont formés et travaillent au centre	3000 € (somme des intéressements sur l'année)
			3.1.2. Formation de 10 artisans	1500 € (actions de formation)
<i>4. Former 20 enfants sourds-muets</i>	<i>4.1. 20 enfants sourds-muets sont scolarisés sur l'année</i>	Nombre d'enfants inscrits	4.1.1. 10 enfants sourds muets (6-12 ans) sont scolarisés	Nombre de formateurs disponibles
			4.1.2. 10 jeunes sourds-muets (+12 ans) sont scolarisés et apprennent un métier adapté	Nombre de formateurs et d'artisans disponibles
<i>5. Assurer la pérennité de l'action</i>	<i>5.1. Evaluer la formation des enfants</i>	Nombre d'attestations ou de certificats délivrés sur une année par rapport au nombre d'enfants inscrits	5.1.1. Négociations et demandes d'autorisations auprès des autorités locales	Homologation des attestations et des certificats par le ministère des affaires sociales
	<i>5.2. Offrir des possibilités d'insertion professionnelle aux jeunes de 12 ans et plus</i>	Nombre de jeunes ayant trouvé un travail après la formation	5.2.1. Acquisition de 15 kits métier	2 357.50 €
			5.2.2. Mise en relation avec les artisans locaux	Mobilisation des artisans locaux
<i>5.3. Mise en place des activités génératrices de revenus</i>	Argent récolté par les activités	5.3.1. Mise en place d'une parcelle d'un hectare de maraîchage	Utilisation du matériel de maraîchage dans les kits métiers	

3. Analyse du microprojet

Choix de la population cible :

La volonté de SADEMA est de **permettre une alphabétisation**, une **autonomisation** et **l'insertion dans la société des jeunes sourds-muets**. L'association mise pour cela sur une insertion professionnelle des jeunes, d'où le choix de deux tranches d'âges : enfants de **6 à 12 ans**, qui sont **scolarisés et alphabétisés**, et des enfants de **plus de 12 ans** qui sont formés par le biais de **l'apprentissage d'un métier adapté**.

Justification de l'activité :

L'activité du projet CAFPAMA consiste à **installer un centre de formation et d'apprentissage de métiers adaptés aux jeunes sourds-muets de Mouyondzi et alentours**. En terme d'infrastructure, il s'agit d'offrir un bâtiment utile à ces formations et fonctionnel.

La première des choses à effectuer pour les bénéficiaires est le développement d'un **mode de communication unique**, pour cela les porteurs de projet ont misé sur un **apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF)**, en particulier **pour les formateurs** du centre, afin de pouvoir **permettre une communication** avec les enfants et entre les enfants (en leur apprenant par la suite la LSF).

L'infrastructure a pour objectif de permettre une scolarisation aux enfants atteints de surdité qui ne sont pas scolarisés par ailleurs, et un apprentissage d'un métier adapté (à savoir le maraîchage, la couture, la coiffure, la menuiserie et la maçonnerie) pour les enfants de plus de 12 ans.

Sources de financement du projet

Organisme donateur	Montant – Part de financement	
<i>Total part d'autofinancement dont :</i>	5 102 €	19.25 %
SADEMA France	4 302 €	16.23 %
SADEMA Congo	800 €	3.02 %
Département des Yvelines (YCID)	7 902 €	29.81 %
FORIM*	13 500 €	50.94 %
TOTAL	26 504 €	100 %

*Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues de Migrations.

Photos du projet



Vue extérieure du centre CAFPAMA (SADEMA)



Aperçu des familles et des jeunes du centre (SADEMA)



Aperçu d'un cours de formation à l'alphabétisation (SADEMA)



Préparation de la parcelle dédiée au maraîchage (SADEMA)

QUATRIEME PARTIE : Conclusions, enseignements et préconisations.

1. PROJET DIMPA OUESSO

Le projet répond à un besoin et se place dans la continuité d'un projet précédent, ce qui constitue une spécificité. Il propose un service utile aux jeunes sourds-muets en leur offrant la possibilité d'un apprentissage en accord avec les activités de la ville d'Ouessou. Cibler ce type d'activité (la menuiserie) est donc pertinent dans le contexte local.

Le lieu d'implantation du centre le rend très accessible pour les enfants d'Ouessou. Des difficultés d'accès sont néanmoins à déplorer et défavorisent les enfants des villages alentours qui faute de transport adapté ne peuvent se rendre au centre, ce qui explique pourquoi tous les enfants/jeunes du centre viennent d'Ouessou même. L'installation d'une cantine et d'un internat au cœur du centre sont des solutions envisagées mais nécessitent un investissement supplémentaire. Des négociations avec la Mairie de Ouessou (ou le département) afin de mettre en place un réseau de transport utile (aussi bien pour les jeunes du centre IDIE que pour les autres usagers potentiels) sont une alternative qui demande à être explorée afin de compléter les orientations du projet.

Sur le plan matériel, le projet détient à ce jour une salle organisée en L, divisée en deux parties : l'une consacrée aux cours théoriques et l'autre aux cours pratiques. Les porteurs de projet ont pu acheter les 10 kits d'outils et d'accessoires de menuiserie bien que le coût en ait été très conséquent, même plus important que prévu. Une révision des kits ou de la récupération d'objets d'occasion sont des idées proposées par les évaluateurs afin de réaliser ne serait-ce que de petites économies.

Les formateurs intégrés au projet étaient déjà présents et formés à la LSF auparavant. Le directeur du centre IDIE étant lui-même menuisier, son réseau professionnel a pu être mobilisé et a adhéré au projet. Les ateliers de menuiserie comptent à ce jour le directeur de la formation (menuisier lui-même), 3 bénévoles qui viennent régulièrement assurer des cours et accompagner les jeunes dans leur formation, ainsi qu'un interprète formé à la LSF qui travaille au centre.

Sur la demande, par rapport à l'objectif initial qui est de former 10 jeunes aux métiers de la menuiserie et du bois, l'objectif a été atteint. Le centre IDIE a accueilli cette année 25 enfants et jeunes, dont 10 (parmi les jeunes de plus de 17 ans) ont été formés aux métiers de menuisier. Tous ces jeunes ont suivi la formation jusqu'au bout pour l'année 2015-2016. La question du suivi de ces jeunes post-formations est envisagée par les porteurs de projets en leur proposant la mise en place d'une coopérative. Cette coopérative est en phase de création. Dans l'attente, les jeunes sont toujours au centre et participent à la continuité du projet, en fabriquant et en vendant de petits objets en bois. Trois possibilités s'offrent à ces jeunes pour la suite de leur formation : intégrer une entreprise, former une coopérative, ou bien devenir auto-entrepreneurs. Une stratégie de microcrédit est mise en place par le centre une fois que les jeunes se lancent ou lancent leur propre activité.

Sur la question de l'autofinancement, des pistes sont envisagées par les porteurs de projets, bien que des difficultés se manifestent sur certains points. Les jeunes vendent déjà de petits objets de la vie courante fabriqués en bois (chaises, petites boîtes, tables, ...) et une parcelle de maraîchage à exploiter est en cours d'élaboration. La question de la propriété foncière d'une nouvelle parcelle se pose donc ici. Les évaluateurs proposent ici que des objectifs de rentrée d'argent et de réinvestissement soient fixés en fonction des biens ou des services vendus. Il s'agit d'intégrer les activités visant à participer à l'autofinancement du projet dans une comptabilité complémentaire, utile pour établir par la suite des projections quant aux rentrées d'argent prévues et dans quels points du projet réinvestir ces fonds acquis.

En conclusions, le projet d'installation d'ateliers de menuiserie porté par la Mission Internationale DIMPA est cohérent dans son environnement, pertinent en ce qui concerne la continuité du projet de centre IDIE, relativement efficace car il répond à une demande tellement importante qu'il ne peut pas la satisfaire entièrement (des demandes d'inscription ont dû être refusées en début d'année). L'efficacité du projet est néanmoins contrastée par le prix considérable des kits de menuiserie. Les subventions ont dû être complétées grâce à d'autres partenaires. La viabilité du projet sera rendue possible à la condition que la part de l'autofinancement devienne suffisante pour maintenir l'activité annuelle du centre, et développer d'autres axes du projet.

2. PROJET CAFPAMA (SADEMA) :

Bien que le projet ne réponde pas à une demande explicite des populations, il répond à un besoin réel des populations de bénéficiaires directs (enfants sourds-muets et familles) et indirects (autorités locales, écoles, ...). Le projet répond au manque de prise en charge des populations handicapées au Congo à un niveau très local (village et alentours), et a suscité l'intérêt et l'adhésion des populations locales dès qu'il a été proposé. Le projet est donc pertinent dans son contexte.

Le lieu de mise en place du projet est accessible pour les enfants du village de Mouyondzi et des alentours. Le projet arrive en grande partie à atteindre ses objectifs initiaux, bien qu'il souffre encore d'un manque d'autofinancement suffisant. En effet, les bénévoles ont dû investir plus qu'ils ne devaient initialement, la hausse du prix des matières premières et la non-faisabilité de la réhabilitation du bâtiment ont causé les surcoûts les plus importants (le bâtiment a dû être détruit puis reconstruit). Une étude de faisabilité approfondie concernant l'agrandissement du bâtiment s'il y a lieu dans les prochaines années sera bénéfique. Le facteur météorologique est également à prendre en compte dans la mise en place du projet, car il rajoute un degré d'incertitude supplémentaire au niveau des délais.

Sur le plan matériel, le centre acquiert progressivement son matériel pédagogique, cependant, les coûts d'acheminement de certains biens depuis le continent européen s'avèrent être très coûteux. On déplore là aussi un surcoût du fait des frais de douanes et du prix élevé du transport de matériel par voie aérienne. Ce point rajoute une difficulté au

projet. A voir si des autorisations spécifiques de la part du gouvernement et des compagnies aériennes peuvent réduire ces frais.

Le personnel administratif du centre et les formateurs se composent d'une équipe d'artisans pouvant se relayer pour assurer les cours, ainsi que deux éducateurs spécialisés restant tous les jours au centre, soit 12 personnes, plus un gardien de nuit assurant la sécurité du site lors de sa fermeture. Les différents métiers enseignés au sein du centre sont tous représentés par au moins un formateur, de ce côté-là, le projet présente une cohérence manifeste quant à la formation qu'il propose.

Sur la formation même, les évaluateurs ne peuvent émettre d'analyse qu'à partir des photos disponibles. L'idéal aurait été d'assister à une ou plusieurs séances de cours. Nous partons donc du principe que les cours assurés aussi bien pour le premier cycle que pour l'apprentissage constituent un programme pertinent pour ces enfants.

Les kits métiers acquis pour les formations contiennent tout le matériel de base utile pour les élèves durant leur formation. L'acquisition de kits est soumise au prix du matériel, ce qui explique le coût important de cette acquisition pour les porteurs de projet. Une idée afin de réduire ces coûts dans la mesure du possible est de miser sur la récupération, le recyclage de matériel qui n'est plus utilisé par d'autres infrastructures. Cela suppose une action de communication supplémentaire et de démarchage sur place. Cela peut être rendu possible pour le petit matériel commun (pelles, petit matériel de menuiserie, ...). Cette voie peut être à explorer, les économies réalisées, même minimes, sont toujours un plus.

Sur la question de la viabilité du projet, les ouvertures envisagées par les porteurs de projet s'axent beaucoup sur les questions liées à l'autofinancement, ce qui est au sens des évaluateurs une très bonne chose, car c'est sur ce point en particulier que le projet se trouve le plus affaibli et qui peut constituer un risque quant à sa viabilité. La question de la propriété foncière se pose en revanche. En effet, les voies envisagées sont celles du maraîchage, pour le moment en cours d'installation et portant ses premiers fruits. Un hectare de terre cultivable est octroyé par un propriétaire terrien au profit de l'association, cependant dans la durée l'idéal serait que SADEMA devienne propriétaire de son terrain.

En conclusions, le projet CAFPAMA est relativement bien cohérent, et pertinent dans son contexte, ses activités réalisées (bien qu'elles aient connu des retards et des surcoûts), et vis-à-vis de ses bénéficiaires. L'efficacité du projet apparaîtra plus clairement dans un certain temps lorsque des jeunes auront pu s'insérer socio professionnellement, pour l'heure les jeunes terminent leur formation. Sur le plan de l'efficience, des solutions sont à mettre en place et à devenir fonctionnelles afin que le projet puisse sur le plan économique atteindre un équilibre favorable, qui permettra d'assurer la durabilité du projet et le développement des activités du centre.

3. Autres points.

Certains points ressortent de ces deux travaux de synthèses, des difficultés communes aux deux projets notamment. Nous avons ici rajouté sous la forme de « points », certaines de ces difficultés, avec des éléments d'explication et des ouvertures/idées proposées par les évaluateurs. Ces jugements sont en partie personnels et donc ils ne constituent absolument pas une vérité absolue.

Point n°1 : La mesure de la pertinence du projet par rapport au contexte d'intervention ne peut être complète car il y a un manque évident de données chiffrées. L'accès à l'information au niveau national ou bien des départements est difficile, ce qui rend difficile une analyse quantitative pure et dure des projets. Seul un jugement d'ordre qualitatif est rendu possible dans un tel contexte. Du point de vue des Objectifs de Développement, les deux projets présentés dans ce rapport s'alignent avec les objectifs 4, 8, 9 et 10 (respectivement « éducation de qualité », « travail décent et croissance économique », « industrie, innovation et infrastructure » et « inégalités réduites »). Ils sont donc pertinents du point de vue de ces objectifs.

Point n°2 : La durabilité des projets ne peut se faire que si les structures trouvent des sources d'autofinancements suffisants à assurer au moins un équilibre économique sur une année scolaire. Les ambitions doivent s'orienter dans ce sens, au mieux, si cet objectif est dépassé, les surplus pourront être investis dans la diversification des champs d'action du projet. Dans un contexte de plus en plus enclin à une rationalisation financière, les subventions allouées à ce type de projet ont tendance à être de plus en plus difficile à obtenir, les projets ne peuvent s'alimenter uniquement de subventions.

Point n°3 : La question de l'acheminement de matériel depuis le continent européen pose problème, en effet, les frais de transport de fret de ces biens sont très élevés (taxes douanières notamment), à hauteur de 150 € (minimum) pour 23kg (1 semaine d'acheminement, voie aérienne).

Point n°4 : L'écart entre les budgets initiaux et les budgets réalisés s'explique en partie par l'inflation et l'augmentation du prix des matières premières qui se répercute sur les investissements matériels des projets. La prise en compte de l'inflation, sous la forme d'une marge supplémentaire lors des dépôts de demande de subventions, semble opportune. Elle pourrait se justifier sous la forme d'une marge de 2-3% supplémentaires par rapport au prix initial.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – Carte de localisation des projets au Congo-Brazzaville

ANNEXE 2 – Questionnaire rempli par l'association SADEMA

ANNEXE 3 – Questionnaire rempli suite à l'entretien avec la M.I.DIMPA

ANNEXE 4 – Chronogramme prévisionnel de la mission de terrain (au 26 mars)

ANNEXE 5 – Charte Yvelinoise pour les projets de coopération internationale

ANNEXE 1 : Carte de localisation des projets au CONGO-BRAZZAVILLE



ANNEXE 2 : Questionnaire rempli par SADEMA.

Contexte de mise en place du projet à Mouyondzi :

Comment est venue l'idée de ce projet ?	Constat réel de SADEMA Mouyondzi sur l'existence des enfants sourds muets exclus de la société, non alphabétisés, et sur l'absence d'une infrastructure spécialisée pour les prendre en charge Identification et recensement des enfants sourds muets dans les villages avoisinants du centre de Mouyondzi (<= 10 km) Réunion publique au centre de Mouyondzi en juin 2013 (cf. vidéo)
Les populations locales étaient-elles en demande de ce type de structure ? Comment ont-elles accueilli le projet ?	Expression de besoin confirmée avec enthousiasme lors de la réunion publique Participation des enfants sourds venus des villages lointains Participation des parents des enfants sourds muets
Les enfants étaient-ils scolarisés auparavant ou bien complètement délaissés ? Des infrastructures existent-elles dans les alentours ? Si oui, en quoi sont-elles insuffisantes ?	Non. Les Enfants n'étaient pas alphabétisés, ni scolarisés auparavant et ils étaient délaissés à eux-mêmes dans les villages Non. Les infrastructures existantes sont fréquentées uniquement par les populations ne vivant pas avec handicap Pas d'infrastructures adaptées pour les populations vivant avec handicap
Quels sont les dispositifs existants dans les environs pour accueillir ces jeunes ?	Pas de dispositifs existants pour accueillir les populations sourdes-muettes (enfants, jeunes) aux environs Mouyondzi, ni du département de la Bouenza et voire à l'échelle nationale
Pourquoi ce choix des enfants sourds-muets exclusivement ?	Les enfants sourds-muets sont exclus de la société active. C'est une priorité absolue de les alphabétisés et les insérer socio professionnellement. Pour répondre aux OMD : éducation pour tous Les enfants sourds-muets ne peuvent pas communiquer avec les autres populations
Combien d'enfants handicapés dans le village ? Quels types de handicaps ? Quelles sont les sources de données disponibles pour avoir ce chiffre/part de la population ?	Identification et recensement des enfants réalisés par SADEMA Sourds-muets ou malentendants Enquête empirique de SADEMA

Quelles sont les raisons du handicap de ces jeunes ? Est-ce de naissance ? Dû à des accidents de la vie ? Des maladies ?	Manque de diagnostic approprié
Pourquoi ce choix de tranche d'âge plutôt qu'une autre ?	Les enfants de 6 à 12 ans ne peuvent pas exercer un métier ni travailler, donc doivent être alphabétisés et scolarisés Les enfants de plus de 12 ans, doivent être alphabétisés et formés à un métier adapté à leur situation
Sur quels critères les jeunes sont-ils sélectionnés ?	Age, handicap, implication des parents, et motivation de l'enfant
Combien aviez-vous de demandes d'inscription en début d'année ?	20
Ont-ils voulu s'inscrire dans d'autres écoles avant d'arriver au centre ?	Oui, mais les écoles spécialisées n'existent pas
Des projets similaires au vôtre existent-ils à Mouyondzi ou dans les alentours ? Si oui, collaborez-vous avec eux ?	Non, à Mouyondzi et aux alentours Oui dans un autre département Collaboration partielle pour la formation initiale en LSF (10 jours)

Questions sur le centre :

Sera-t-il possible d'avoir des photos du centre ?	Oui Cf photos
---	--------------------------------

Les kits métiers comportent quels types de matériel ? Combien en avez-vous aujourd'hui ?	5 kits acquis Cf photos
De combien de salles disposez vous aujourd'hui pour ce projet spécifiquement ?	4 salles dont 2 pour les cours et une pour l'atelier, 1 pour le personnel encadrant
Au niveau des délais lors de la mise en place du projet, avez-vous eu quelques retards ? Si oui, quelles en étaient les causes ?	Oui, Intempéries, pénurie des matériaux de construction, hausse des prix, inflation

Questions sur la formation :

Combien d'enfants avez-vous pu former lors de la première année ?	18 au départ et 16 jusqu'à aujourd'hui
Combien ont suivi la formation jusqu'au bout ? Et ont validé avec un diplôme ou un certificat ?	12 sont formés par apprentissage et vont recevoir les certificats d'aptitude d'exercer le métier adapté 4 sont scolarisés avec évaluation trimestrielle et passage aux niveaux supérieurs
L'accès au centre est-il facile ? Les jeunes sont-ils tous de Mouyondzi même ou bien viennent-ils également des villages alentours ?	Accès facile et ouvert à tous les enfants Les enfants viennent des villages avoisinants distants d'au moins 10 km

Questions sur les formateurs et les professionnels :

Combien avez-vous de formateurs/ d'adultes qui travaillent pour ou bien avec le centre ?	10 artisans formateurs 2 éducateurs spécialisés
--	--

Comment avez-vous formé les formateurs ?	Formation initiale de 10 jours en LSF par un partenaire assermenté
Comment avez-vous commencé à travailler avec les professionnels alentours (moyen de mise en contact, etc.) ?	Lors de la réunion publique ils se sont manifestés
Les formateurs participent-ils encore au projet aujourd'hui ou certains sont-ils partis ?	Ils y sont toujours, ils assurent la scolarisation et la formation des élèves et apprentis du centre

Questions sur la suite de la formation :

Au terme de leur formation, que font les jeunes ? Ont-ils été pris en stage par leurs formateurs et ont-ils pu s'intégrer dans la vie professionnelle locale ?	Un accompagnement post formation est prévu, sur le plan administratif Les jeunes formés à un métier sont accompagnés à s'insérer dans la vie active. SADEMA met à leur disposition un kit métier, facilite leur installation soit chez un formateur, soit en leur propre atelier
Quelles sont les mesures d'accompagnement dont vous disposez pour après la formation ?	Mettre à disposition un kit métier Installer ou créer les nouveaux ateliers Renforcer les ateliers des formateurs Mettre à disposition un fond de démarrage remboursable

Questions sur les données financières :

Est-ce que les subventions que vous avez reçues ont suffi pour mettre en place le projet ou non ?	Non Les fonds supplémentaires ont été nécessaires : dons des particuliers, prêts, cotisations spéciales,
Au niveau économique, est-ce que le projet connaît des difficultés ? Si oui, quelles en sont les raisons principales ?	Budget de fonctionnement limité

ANNEXE 3 : Questionnaire rempli pour la M.I. DIMPA

Contexte de mise en place du projet à Ouessou :

<p>Comment est venue l'idée de ce projet ?</p>	<p>Tests projets : Mr CODDY ayant été atteint de la méningite et qui en a été guéri est resté sensible à la question des personnes atteintes par cette maladie. ; au C'est au cours d'un voyage au Cameroun (Douala), en 2000, qu'il a rencontré Mr Kasai MBURLING qui l'a amené visiter son centre d'accueil des enfants handicapés sourds muets et de retard mental. S'étant renseigné sur la cause de leurs handicaps, la plus part avait eu une méningite mal soignée. C'est de là qu'est venue l'idée de créer en 2001 l'association M.I.DIMPA pour pouvoir aider ces enfants et jeunes handicapés et qui sont des laissés pour compte par la société.</p> <p>En 2004, De retour au Congo et en échangeant avec des personnes de la localité, le problème a été évoqué avec une certaine acuité surtout au vu l'arrière-plan des deux guerres civiles que le pays a connues. Le besoin d'un service et d'une assistance en direction de cette jeunesse vulnérable a donc pris corps, et le projet du centre à Ouessou a démarré le 24 octobre 2004.</p>
<p>Les populations locales étaient-elles en demande de ce type de structure ? Comment ont-elles accueilli le projet ?</p>	<p>Le besoin était réel mais n'était pas exprimé par les populations car ils ne voyaient pas de solutions possibles pour prendre en charge leurs enfants handicapés. L'idée du projet est venue du président de l'association M.I. DIMPA. Le projet a été partagé avec la population, les autorités locales et divers acteurs qui ont permis la réalisation des premières phases. L'association et ses partenaires ont réfléchi et finalisé le projet présenté ici</p>
<p>Les enfants étaient-ils scolarisés auparavant ou bien complètement délaissés ? Des infrastructures existent-elles dans les alentours ? Si oui, en quoi sont-elles insuffisantes ?</p>	<p>Non, ils sont délaissés et pas du tout scolarisés. Ces enfants sont stigmatisés jusque dans leurs propres foyers à cause de croyances mystiques encore très répandues. "<i>Satan les envoie pour nous faire souffrir. Cela ne sert à rien de se tracasser pour eux. Il faut attendre le dernier jour quand il (Dieu) les rappellera, déclare une femme pourtant infirmière...</i></p>

	<p>De nombreux parents pensent que l'arrivée d'un déficient est une sorte de punition divine et héréditaire", explique un agent de la direction départementale des Affaires sociales avant de poursuivre, "aucune institution du pays ne songe à briser ce mythe, ne serait-ce que par la sensibilisation. Le manque criard d'infrastructures d'accueil et de formation adaptées à cette population cible dans le département de la Sangha en général et dans la ville de Ouesso et alentours en particulier fait de cette jeunesse handicapée une couche sociale de laissés pour compte qui risquent d'être accaparée par la rue si on ne fait rien pour eux.</p>																											
<p>Quels sont les dispositifs existants dans les environs pour accueillir ces jeunes ?</p>	<p>Il n'existe aucun centre/école adaptée au public des enfants sourds-muets et/ou souffrant de retard mental dans tous les départements de la Sangha, de la Likouala et de la Cuvette. Le centre de la M.I. DIMPA est le seul dans tout le nord du pays.</p>																											
<p>Pourquoi ce choix des enfants sourds-muets exclusivement ?</p>	<p>L'histoire personnelle de Mr CODDY qui à 16 ans, avait été atteint de la méningite frôlant la mort, et en avait été guéri, influence ce choix, les enfants du centre sont sourds-muets pour la plupart, mais certains souffrent également de retard mental sans qu'ils soient forcément sourds.</p>																											
<p>Combien d'enfants handicapés dans le village ? Quels types de handicaps ? Quelles sont les sources de données disponibles pour avoir ce chiffre/part de la population ?</p>	<p>enfants sourds-muets comptés en 2004 recensement établi par l'association grâce à des entretiens avec les familles d'Ouesso).</p> <p style="text-align: center;">STATISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES DEPARTEMENT DE LA SANGHA</p> <p style="text-align: center;">Répartition par type d'handicap</p> <table border="1" data-bbox="826 1464 1350 1671"> <thead> <tr> <th>CATEGORIE DU HANDICAP</th> <th>EFFECTIF</th> <th>POURCENTAGE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moteur Membres supérieurs</td> <td>212</td> <td>18,9 %</td> </tr> <tr> <td>Moteur Membres inférieurs</td> <td>399</td> <td>35,8 %</td> </tr> <tr> <td>Paralysie cérébrale (suite AVC)</td> <td>71</td> <td>6,4 %</td> </tr> <tr> <td>Déficients auditifs Profonds</td> <td>55</td> <td>4,9 %</td> </tr> <tr> <td>Sourds - Muets</td> <td>139</td> <td>12,5 %</td> </tr> <tr> <td>Aveugles et Malvoyants</td> <td>201</td> <td>12,5 %</td> </tr> <tr> <td>Déficients Intellectuels (mentaux)</td> <td>40</td> <td>3,6 %</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1116</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : Direction départementale des affaires sociales de la Sangha, 2007</p>	CATEGORIE DU HANDICAP	EFFECTIF	POURCENTAGE	Moteur Membres supérieurs	212	18,9 %	Moteur Membres inférieurs	399	35,8 %	Paralysie cérébrale (suite AVC)	71	6,4 %	Déficients auditifs Profonds	55	4,9 %	Sourds - Muets	139	12,5 %	Aveugles et Malvoyants	201	12,5 %	Déficients Intellectuels (mentaux)	40	3,6 %	Total	1116	
CATEGORIE DU HANDICAP	EFFECTIF	POURCENTAGE																										
Moteur Membres supérieurs	212	18,9 %																										
Moteur Membres inférieurs	399	35,8 %																										
Paralysie cérébrale (suite AVC)	71	6,4 %																										
Déficients auditifs Profonds	55	4,9 %																										
Sourds - Muets	139	12,5 %																										
Aveugles et Malvoyants	201	12,5 %																										
Déficients Intellectuels (mentaux)	40	3,6 %																										
Total	1116																											
<p>Quelles sont les raisons du handicap de ces jeunes ? Est-ce de naissance ? Dû à des accidents de la vie ? Des maladies ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conséquences des différentes guerres civiles que le Congo a vécu, couplées avec les maladies infantiles non ou mal soignées ont engendré une population de jeunes et enfants vulnérables. - La situation de pauvreté actuelle que traverse notre pays le Congo a aggravé les conditions de vie de beaucoup de chef de ménage qui du coup n'arrivent plus à s'acquitter de leurs 																											

	<p>responsabilités de père ou de mère de familles.</p> <p>Pour 80% des enfants sourds-muets, il s'agit de méningites mal soignées, pour le reste, les effets des guerres civiles et de la malnutrition ainsi que le manque de sensibilisation expliquent le handicap.</p>
<p>Pourquoi ce choix de tranche d'âge plutôt qu'une autre ?</p>	<p>Enfants du centre ont entre 3 et 19 ans. Les jeunes de 17 ans et plus</p> <p>A l'avenir, classification des jeunes par niveau de handicap (de sourd léger à sourd profond) Ces jeunes et enfants vulnérables, sans assistance aucune sont souvent la cible de maltraitance par une partie de la population, certains «pour préserver une certaine classe de la famille » se retrouvent enfermés dans une chambre de la maison à l'occasion des visites faites à la famille par certaines personnalités nationales ou étrangères. Ces enfants souvent abandonnés à eux-mêmes, sont obligés de battre le pavé toute la journée dans une indifférence quasi-totale de l'ensemble la communauté</p>
<p>Sur quels critères les jeunes sont-ils sélectionnés ?</p>	<p>Les jeunes sont sélectionnés selon leur handicap et leur capacité à se sociabiliser, ainsi que sur le niveau de pauvreté des parents. Les jeunes ont possibilité d'essayer une demi-journée d'intégration avant de s'inscrire.</p>
<p>Combien aviez-vous de demandes d'inscription en début d'année ?</p>	<p>18, plus 7 qui ont été pris soit 25. Certaines demandes d'inscription ont dû être refusées du fait du nombre de places disponibles.</p>
<p>Ont-ils voulu s'inscrire dans d'autres écoles avant d'arriver au centre ?</p>	<p>Oui, mais les écoles ne les acceptent pas car la prise en charge du handicap ne peut pas être effective. La résignation des familles ainsi que la crainte du regard des autres constituent également des freins évidents à la scolarisation de ces jeunes. Par ailleurs, dans le département de la Sangha et plus précisément dans la ville de Ouessou, il n'existe aucune structure adaptée pouvant accueillir ces jeunes handicapées faisant ainsi de cette jeunesse une couche sociale de « laissés-pour-compte</p>

Des projets similaires au vôtre existent-ils à Ouessou ou dans les alentours ? Si oui, collaborez-vous avec eux ?	Non, ni à Ouessou, ni ailleurs, hormis le projet CAFPAMA porté par l'association SADEMA dans la commune de Mouyondzi qui a été initié suite au projet de la M.I.DIMPA. et Mouyondzi se trouve à plus de 950 Km au sud de OUESSO
---	---

Questions sur le centre :

Sera-t-il possible d'avoir des photos du centre ?	Oui, les photos seront introduites dans la synthèse analytique du projet.
Les ateliers de menuiserie comportent quels types de matériel ? Combien y a-t-il d'ateliers de menuiserie ?	Ensemble des outils de base pour permettre aux jeunes de fabriquer des choses (chaises, tables en bois,...) Liste des fournitures en annexe.
De combien de salles disposez vous aujourd'hui pour ce projet spécifiquement ?	Pour les ateliers de menuiserie spécifiquement, une grande pièce en L divisée en deux salles : une pour les cours théoriques et une pour les cours pratiques.
Au niveau des délais lors de la mise en place du projet, avez-vous eu quelques retards ? Si oui, quelles en étaient les causes ?	

Questions sur la formation :

Combien de jeunes avez-vous pu former lors de la première année ?	7 en 2004 dans le centre, aujourd'hui, 25 dont 10 sont formés aux métiers de la menuiserie.
---	---

<p>Combien ont suivi la formation jusqu'au bout ? Et ont validé avec un diplôme ou un certificat ?</p>	<p>Les 10 jeunes formés à la menuiserie ont tous suivi la formation jusqu'au bout.</p>
<p>L'accès au centre est-il facile ? Les jeunes sont-ils tous d'Ouessou même ou bien viennent-ils également des villages alentours ?</p>	<p>Dans Ouesso même, l'accès au centre est facile (proche de la préfecture, de la Direction Départementale des Affaires Sociales). Le centre est situé à 150m de la route goudronnée. L'accès est plus difficile pour les enfants hors d'Ouessou, tous les élèves sont d'Ouessou même.</p>

Questions sur les formateurs et les professionnels :

<p>Combien avez-vous de formateurs/ d'adultes qui travaillent pour ou bien avec le centre ?</p>	
<p>Spécialement pour ce projet ?</p>	
<p>Comment avez-vous formé les formateurs ?</p>	
<p>Comment avez-vous commencé à travailler avec les professionnels du bois ?</p>	

Questions sur la suite de la formation :

<p>Au terme de leur formation, que font les jeunes ? Ont-ils été pris en stage par leur formateur et ont-ils pu ouvrir leur propre atelier de menuiserie ?</p>	
<p>Quelles sont les mesures d'accompagnement dont vous disposez pour après la formation ?</p>	

Questions sur les données financières :

<p>Est-ce que les subventions que vous avez reçues ont suffi pour mettre en place le projet ou non ?</p>	<p>Non, car il a fallu compléter avec des apports d'autres partenaires. Les subventions ont cependant beaucoup aidé à la mise en place du projet. L'achat des kits de menuiserie a été particulièrement coûteux.</p>
<p>Au niveau économique, est-ce que le projet connaît des difficultés ? Si oui, quelles en sont les raisons ?</p>	

ANNEXE 4 – Chronogramme prévisionnel de la mission de terrain au 26 mars.

Voyage prévu du 23 avril au 7 mai 2016 (billets d'avion réservés par Loïc PIAN le 22 mars 2016)

<i>Samedi 23 avril</i>	départ à 10h30 de Roissy, arrivée à Brazzaville (Maya-Maya) à 17h20
<i>Dimanche 24 avril</i>	
PHASE 1 : MOUYONDZI	
<i>Lundi 25 avril</i>	Départ vers Mouyondzi en train gazelle jusqu'à Loutété où nous retrouverons un membre de SADEMA en taxi jusqu'à Mouyondzi. 3 jours d'observations/entretiens à Mouyondzi.
<i>Mardi 26 avril</i>	Observations, entretiens avec écoles, centre CAFPAMA, conseil du village, hôpitaux.
<i>Mercredi 27 avril</i>	
<i>Jeudi 28 avril</i>	
<i>Vendredi 29 avril</i>	Retour à Brazzaville
PHASE 2 : OUESSO	
<i>Samedi 30 avril</i>	Vol vers Ouesso (horaire à venir), accompagné de M. Justin Placide CODDY, coordonnateur sur place pour la MI DIMPA (besoin de prévoir le coût du voyage Brazzaville-Ouesso pour lui)
<i>Dimanche 1^{er} mai</i>	Férialé – découverte de la ville d'Ouesso
<i>Lundi 2 mai</i>	début de la mission à Ouesso, rencontres avec les sages, les autorités locales, les bénéficiaires et les membres des associations.
<i>Mardi 3 mai</i>	
<i>Mercredi 4 mai</i>	
<i>Jeudi 5 mai</i>	Retour en bus à Brazzaville (10h de trajet), départ à 7h00
<i>Vendredi 6 mai</i>	départ de Brazzaville (Maya-Maya) à 21h30
<i>Samedi 7 mai</i>	6h30 : atterrissage à Paris

ANNEXE 5 : Charte Yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale

1- Connaître l'environnement

L'environnement du projet aura un impact décisif sur son déroulement : il faut connaître le contexte et tenir à jour une cartographie des acteurs.

2- Clarifier le besoin

Un besoin n'est pas une donnée préalable : il doit être le fruit d'une construction collective et ouverte et cibler précisément les demandes formulées.

3- Proposer un service

Les infrastructures n'ont d'utilité que pour un service à rendre : la conception du projet doit porter plus d'attention aux modalités de fonctionnement qu'à l'investissement.

4- Adapter la réponse

Il y a plusieurs réponses possibles à un besoin : toutes les options doivent être examinées avant de déterminer le contenu d'un projet.

5- Partager les responsabilités

La conduite du projet implique la participation de plusieurs acteurs : un partage clair des responsabilités est nécessaire avant le démarrage du projet.

6- S'appuyer sur les ressources humaines

Les ressources humaines sont le moteur du bon déroulement du projet : les enrichir est un facteur de pérennité.

7- Respecter les autorités

Le développement local passe par des autorités locales légitimes : c'est aussi le rôle de la solidarité internationale que de les reconnaître voire de les renforcer.

8- Savoir innover

Le projet est un facteur de développement durable : sous couvert de répondre à un besoin, il peut être l'occasion d'introduire des pratiques innovantes.

9- Renforcer l'impact local

Le projet est un acteur de la vie locale : pour faciliter son appropriation, il faut encourager les retombées locales.

10- Réunir les conditions préalables

La précipitation nuit à la qualité des projets : il faut établir des conditions préalables et laisser l'initiative du démarrage des projets à ceux qui devront en assurer la conduite.

11- Gérer avec rigueur

Réunir les financements nécessaires crée des obligations : la réussite du projet exige une gestion saine, transparente et équilibrée en particulier sur le plan financier.

12- Valider la pérennité

L'achèvement du projet n'est pas une fin en soi : il faut soutenir l'intérêt durable et la motivation des bénéficiaires pour la production du service.